



COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 12 – Délibération N° 2024-09/055

Mise en place et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024

Date d'affichage : 13 Septembre 2024

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
		22	07	04	00
		Nombre de Conseillers votants : 29			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint			x	
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint				
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal				Mme Myriam Lucie BROSIUS
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal				M. Michael COPANEL
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x			
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal				Mme Lydie FERLY
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal				M. Jean-Luc PERIAN
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x			
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal				M. Teddy MARY
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x	
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal				Mme Yvonne LOSBAR
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal				M. Didier VEYRIER

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-055-DE



Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 12 - Délibération N° 2024-09/055
Mise en place et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle respecte les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Locales et des articles 1414-4 et 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Elle a les rôles suivants : Pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance* susmentionnée, elle examine les candidatures et les offres, et attribue le marché. Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux, elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée. Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

* **Abrogé par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 18 (V)**

Les délibérations de la Commission d'Appel d'Offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 06 Novembre 2014 susvisée.

Suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Saint-François le Mardi 16 Juillet 2024, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Elle sera composée du Maire ou de son représentant qui en assure la présidence et de cinq (05) membres élus à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : DE DÉSIGNER comme suit les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Titulaires	Suppléants
M. PERIAN Jean-Luc (Président)	Mme LISON Gladys
M. BABOURAM Patrice	M. ABELA Jean-Marie
Mme DAIJARDIN Muguette	Mme CAMIER Barbara
M. SUEDOIS Jean	Mme BROSIUS Myriam Lucie
M. VEYRIER Didier	Mme SEJOR Nelly
M. MARY Teddy	Mme PEROUMAL Sophie

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le01/10/2024.....
Et publication ou notification
du02/10/2024.....
Affichée en Mairie, le
.....02/10/2024.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire


Jean-Luc PERIAN.

